



Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

CONCOURS INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Année 2015

Mardi 12 mai 2015

13H00 à 18H00 (horaires de métropole)

EPREUVE N° 2 : composition, au choix du candidat, portant sur l'une des matières suivantes : droit public ou éducation et formation dont le programme est fixé à l'annexe II de l'arrêté du 28 janvier 2005 fixant les modalités et les programmes des concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports (durée : cinq heures ; coefficient 3).

Choix de l'épreuve effectué lors de l'inscription – cf. convocation.

Sujet :

1. Droit public :

<< Les Cours suprêmes. >>

2. Education et formation :

<< Communauté et individualité dans l'éducation. >>

Le sujet traité doit être mentionné sur la 1^{ère} page de la copie